



Le 7 avril 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information
Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0145

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 20 mars 2026 et indiquant:

« j'aimerais obtenir la liste complète des contrats octroyés par Hydro-Québec qui ont été touchés par le décret 209-2025. Celui-ci prévoit notamment l'imposition d'une majoration/pénalité de 10% ou plus aux soumissions des entreprises américaines n'ayant pas d'établissement au Québec.

- *Pour chaque contrat, j'aimerais obtenir:*
- *Les noms des différents soumissionnaires*
- *Le montant du contrat*
- *La nature de l'octroi (appel d'offres, gré à gré ou autre)*
- *La date de la signature du contrat. »*

(Transcription intégrale)

Hydro-Québec n'est pas assujettie à ce décret. Toutefois, nous souhaitons rappeler que plus de 90% de nos achats de biens et services sont faits auprès d'entreprises opérant au Québec.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p. j.